

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Oui, monsieur l'Orateur. On a déferé le rapport au conseiller juridique, qui devra décider s'il y a lieu d'intenter des poursuites.

M. Howard: Une autre question, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il nous dire si le conseiller juridique a déjà émis une opinion sur cette affaire?

L'hon. M. Fulton: Je ne me rappelle pas qu'il l'ait fait, mais si je fais erreur, j'en aviserai le député.

LE RECENSEMENT

DÉCLARATION À PROPOS DE LA STATISTIQUE DÉMOGRAPHIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George H. Hees (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, le député de Port-Arthur m'a demandé hier quand on présenterait la dernière statistique découlant du recensement. J'ai dit que j'en toucherais mot au statisticien du Dominion. Je l'ai fait, et voici les renseignements que j'ai obtenus.

Comme d'habitude il y aura trois rapports:

1. On s'attend que le Bureau fédéral de la statistique publiera, dans son bulletin quotidien du 9 mars, les chiffres afférant à la population totale du Canada, des provinces et des territoires du Nord, obtenus lors du recensement du 1^{er} juin dernier.

2. On publiera, vers le 20 mars, un bulletin de quatre pages qui donnera la population totale des districts électoraux, mais seulement à l'égard des recensements de 1961, de 1956 et de 1951.

3. Vers le 5 juin, on publiera les chiffres intéressant la population totale des districts électoraux et des sections du recensement.

Il convient de noter qu'on pourra obtenir des données statistiques sur d'autres aspects du recensement de 1961, pendant qu'on continuera à préparer le bulletin n^o 3. Ces données n'intéressent pas le remaniement des circonscriptions représentées à la Chambre.

Si les résultats du recensement de 1961 sont divulgués quatre semaines plus tard qu'en 1952, c'est que notre population s'est considérablement accrue, soit par près de 30 p. 100, et que nous avons fait une vérification plus poussée, en vue d'assurer plus de précision et un décompte aussi complet que possible. Il importe de rappeler aux députés que le dernier projet de loi visant le remaniement électoral, présenté le 10 mars 1952, a dû être retiré et remplacé par un autre bill, en date du 27 juin, parce qu'on avait annoncé trop tôt les dernières données statistiques. Cette fois-ci, on a décidé d'éviter toute possibilité d'erreur en vérifiant les chiffres plus minutieusement, comme je l'ai signalé.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, vu la réponse qu'a fournie le ministre du Commerce, puis-je demander au premier ministre s'il est en mesure de donner à la Chambre l'assurance que les exigences constitutionnelles visant un rajustement des sièges à la Chambre des communes seront réglées avant les prochaines élections générales?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, on s'occupera de cette question en temps opportun. Cependant, je trouve bien étrange que ceux qui demandaient, tous les jours, des élections parlent maintenant de problèmes d'ordre constitutionnel.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je demande la parole pour un fait personnel. (*Exclamations*) Je tiens à signaler que j'ai posé la question et je ne suis pas «ceux», je suis seul. (*Exclamations*) Puis-je aussi signaler que je n'ai aucunement essayé de prévoir la date des prochaines élections.

J'aimerais poser une autre question au premier ministre et lui demander s'il se souvient qu'en temps de guerre un ancien gouvernement a jugé qu'il était nécessaire de faire adopter une modification d'ordre constitutionnel afin de remettre à plus tard le remaniement de la carte électorale.

M. l'Orateur: A l'ordre! La question de l'honorable représentant ayant trait à un fait contestable peut provoquer un débat.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre peut-il nous dire ce qui viendra en premier: le bill sur le remaniement de la carte électorale qui suivra la publication de ces chiffres ou l'institution d'une commission du remaniement, annoncée par le discours du trône?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant vient de toucher au cœur de la question. Il ne l'a pas abordée d'une façon bizarre, comme l'a fait l'honorable représentant de Bonavista-Twillingate. De fait, le Parlement devra adopter une mesure, dès que le gouvernement pourra la présenter, en vue d'établir une commission qui sera chargée de l'étude annoncée dans le discours du trône.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES FILS DE LA LIBERTÉ—INTERPELLATION AU SUJET D'UNE DEMANDE D'AIDE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. J. Broome (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Justice. Le ministre peut-il fournir de plus amples renseignements à la